



Frais d'avocat de la partie adverse sans procès

Par Guillaumed

Bonjour,

Je dois des frais de copropriété que j'accepte de payer ce jour si il faut(j'ai eu beaucoup de retard), l'avocat du syndicat me réclame ses honoraires en plus de ce que je dois à la copropriété.

Est ce legal ?

Une tentative de conciliation a l'amiable a lieu ce lundi,dois je y aller ou regler les frais avant ?

La copropriété me facture des frais de " constitution du dossier avocat", sans decision d'un juge est ce légal ?

Avez vous d'autres conseils de manière général ?

Ps : le syndicat ne répond pas depuis des mois, ce qui nous a également mené à cette situation.

Merci d'avance

Par chaber

bonjour

réponse sur le site ci-dessous

[url=https://leparticulier.lefigaro.fr/article/tous-les-frais-induits-par-des-charges-impayees-sont-dus-par-le-coproprietaire-defaillant]https://leparticulier.lefigaro.fr/article/tous-les-frais-induits-par-des-charges-impayees-sont-dus-par-le-coproprietaire-defaillant[/url]